

Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME

21 décembre 2022 – 19h00

Compte-rendu de séance

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le VINGT-UN DECEMBRE à 19H00,		Conseillers Municipaux
Le Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno IVANEC, Maire, suite à la convocation en date du 16/12/2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.		Effectif légal : 19
		En exercice : 19
<u>Étaient présents</u> : MM. IVANEC Bruno, CHEMSI Ludivine, BEAUVOIS Philippe, COURTOIS Sylvie, DELOFFRE Bernard, LEMAIRE Françoise, LELEU Marc, BAHEUX Claudine, DUCLERMORTIER David, HOSSELET Christine, JEUNE Anthony, LOCQUET Julie, PANIEN Baptiste, GOSSELET Nathalie, DRAUX Stéphane, POTDEVIN Michèle, LAURENT Bernard, LOCQUET Pierre-Marie, DUMETZ Nathalie---		Présents : 12
<u>Absents excusés</u> : CHEMSI Ludivine ; LEMAIRE Françoise ; DUCLERMORTIER David ; LOCQUET Julie ; DRAUX Stéphane ; DUMETZ Nathalie ; LAURENT Bernard // -		Absents : 7
<u>Absents</u> : // -		
<u>Procurations</u> : CHEMSI Ludivine à BEAUVOIS Philippe ; LEMAIRE Françoise à DELOFFRE Bernard ; DUCLERMORTIER David à IVANEC Bruno ; LOCQUET Julie à POTDEVIN Michèle ; DRAUX Stéphane à BAHEUX Claudine ; DUMETZ Nathalie à GOSSELET Nathalie ; LAURENT Bernard à LOCQUET Pierre-Marie // -		Procurations : 7
Mr PANIEN Baptiste assure le secrétariat.		Votants : 19

• **Lecture du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 23 novembre 2022**

Observations : Néant

ORDRE DU JOUR :

1. Sécurisation RD 630, RD 140 et RD 142 – Attribution du marché
2. Travaux clocher Eglise – Avenant n° 2 au marché de travaux (Lot 2)
3. Remplacement de la chaudière à l'Ecole – Demande de subventions
4. Tarif location Salle des Fêtes
5. Convention de financement PS ALSH avec la CAF du Nord - Renouvellement
6. Convention de financement LEA avec la CAF du Nord - Renouvellement

1. Sécurisation RD 630, RD 140 et RD 142 – Attribution du marché

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des travaux de sécurisation de la RD 630, RD 140 et RD 142 une consultation a été lancée le 26/09/2022 pour une remise des offres fixées au 21/10/2022 à 12 H 00.

Cette consultation précise que les travaux se dérouleront en 2 temps :

Rubrique n° 1 en 2022, travaux pour lesquels une subvention au titre des « Amendes de Police » et une subvention au titre de « ASRDA » ont été accordées ;

Rubrique n° 2 en 2023, travaux pour lesquels une subvention au titre des « Amendes de Police » et une subvention au titre de « ASRDA » seront demandées dans le cadre de la Programmation 2023.

M. le Maire précise que 3 offres ont fait l'objet d'une analyse et d'un classement, établi par le maître d'œuvre CIBLE VRD, afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères retenus pour cette consultation, à savoir : 1) Prix : 40 points – 2) Valeur technique de l'offre : 40 points – 3) Délai d'exécution : 20 points.

M. le Maire précise que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 9/11/2022 à 9 H 00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

M. le Maire propose de confier la réalisation des travaux de sécurisation RD 630, RD 140 et RD 142 à la Société DESCAMPS TP - Rue de Wedel - 59540 Caudry, pour la solution avec variantes n° 1 & 2 pour un montant de 195 729,50 € HT en 2 temps :

Rubrique n° 1 en 2022 : 87 300,50 € HT

Rubrique n° 2 en 2023 : 108 429,00 € HT.

M. le Maire précise que la rubrique n° 2 est conditionnée à l'obtention des subventions.

Il demande au Conseil de se prononcer sur l'attribution du marché, et de l'autoriser à le signer

<input checked="" type="checkbox"/> Décision :	Adopté
DCM n° 2022-26	• Pour : 19 • Contre 0 • Abstentions : 0

2. Travaux clocher Eglise – Avenant n° 2 au marché de travaux (Lot 2)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de passer un deuxième avenant au marché de l'Eglise, contracté avec l'entreprise attributaire du lot 2 dans le cadre des travaux de restauration du clocher, afin d'une part de modifier le délai global d'exécution modifié lors de l'avenant n° 1 pour le prolonger de 1 mois soit reporté au 15 Janvier 2023, et d'autre

part d'intégrer la réalisation de travaux complémentaires non prévus au marché initial pour le lot n° 2, dont la nécessité est apparue durant l'exécution du marché.

M. le Maire présente le projet d'Avenant n° 2 établi par le maître d'œuvre, Monsieur François BISMAN et précise que le plan de financement initial permet de couvrir ces travaux.

N° du Lot	Titulaire	Montant HT de l'Avenant	Montant HT du marché suite à l'avenant n° 1	Montant HT du marché après l'avenant n° 2	Pourcentage Avenant / marché initial	Montant TTC du marché après avenant
Lot n° 1	REATUB – 62218 – LOISON-SOUS-LENS	0,00	76 180,19	76 180,19	-	91 416,23
Lot n° 2	MCCM – 59300 – AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	20 888,26	160 098,94	180 987,20	14,03 %	217 184,64
Lot n° 3	J. LEROY – 59160 – LILLE	0,00	45 627,65	45 627,65	-	54 753,18
Lot n° 4	P. BROUARD – 59790 – RONCHIN	0,00	38 805,60	38 805,60	-	46 566,72
Total :		20 888,26 €	320 712,38 €	341 600,64 €	6,77 %	409 920,77 €

Il demande au Conseil de se prononcer sur cet avenant n° 2, et de l'autoriser à le signer.

<input checked="" type="checkbox"/> Décision :	Adopté
DCM n° 2022-27	• Pour : 19 • Contre 0 • Abstentions : 0

3. Remplacement de la chaudière à l'Ecole – Demande de subventions

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il devient nécessaire de remplacer les chaudières de l'école par 2 chaudières à haute performance énergétique. Il précise que le remplacement de ces chaudières peut faire l'objet d'une subvention au titre de l'ADBV énergie et d'une subvention au titre de la DSIL ou DETR fonds verts.

Il soumet à l'assemblée une estimation dont le montant global s'élève à la somme de 26 201,42 euros HT, en vue de l'octroi d'une subvention susceptible d'être allouée à la Commune par le Président du Département du Nord au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs énergie, et par le Préfet au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ou de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux fonds verts - Programmation 2023.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Remplacement chaudières	26 201,42 €	Etat - DSIL ou DETR fonds verts	7 860,43 €
		Département – ADVB énergie	13 100,71 €
		Commune (Fds propres)	5 240,28 €
Sous-Total Dépenses HT	26 201,42 €	Sous-Total Recettes sur HT	26 201,42 €
TVA	5 240,28 €	Récupération de la TVA (FCTVA)	5 240,28 €
Total Dépenses TTC :	31 441,70 €	Total Recettes TTC :	31 441,70 €

Il demande au Conseil de se prononcer.

<input checked="" type="checkbox"/> Décision :	Adopté
DCM n° 2022-28	• Pour : 19 • Contre 0 • Abstentions : 0

4. Location de la Salle des Fêtes communale - Tarif

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes communale, inchangés depuis le 15 Juillet 2013.

Il propose de les fixer comme suit :

Libellé détaillé de la Recette		Depuis le	Tarifs actuels		Tarifs au 1 ^{er} janvier 2023	
			FONTAINE ND	EXTERIEUR	FONTAINE ND	EXTERIEUR
Location Salle des Fêtes	Week-end (2 jours)	07/2013	350,00	480,00	350,00	620,00
Location Salle des Fêtes	Vin d'Honneur	07/2013	170,00	250,00	170,00	320,00
Location Salle des Fêtes	Vaisselle / Couvert complet	07/2013	0,60		0,60	
Location Salle des Fêtes	Arrhes (à la réservation)	07/2013	100,00		100,00	
Location Salle des Fêtes	Caution (à la remise des clés)	07/2013	350,00		500,00	
Location Vaisselle	Hors Salle / par pièce	01/2002	0,20		0,20	
Location Vaisselle	Hors Salle / Forfait 3p. et +	01/2008	0,70		0,70	
Location Matériel / S.Fêtes	Hors Salle / Table (par mètre)	01/2008	1,50		1,50	
Location Matériel / S.Fêtes	Hors Salle / Chaise (pièce)	01/2008	0,50		0,50	

<input checked="" type="checkbox"/> Décision :	Adopté
DCM n° 2022-29	• Pour : 19 • Contre 0 • Abstentions : 0

5. Convention de financement PS ALSH avec la CAF du Nord - Renouvellement

M. le Maire expose à l'assemblée que la convention d'objectifs et de financement relative aux prestations de service ALSH « Périscolaire et Extrascolaire », signée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord, arrive à échéance le 31/12/2022.

Il est proposé au conseil municipal :

De renouveler la convention en conservant les mêmes plages d'accueil soit :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Périscolaire matin	7h15 à 8h30, soit 1h15 (1,25)	7h15 à 8h30, soit 1h15 (1,25)	Journée entière soit 8h00	7h15 à 8h30, soit 1h15 (1,25)	7h15 à 8h30, soit 1h15 (1,25)
Périscolaire soir	16h15 à 18h15, soit 2h00 (2,00)	16h15 à 18h15, soit 2h00 (2,00)		16h15 à 18h15, soit 2h00 (2,00)	16h15 à 18h15, soit 2h00 (2,00)
Extrascolaire (Petites vacances et Eté)	Journée entière soit 8h00	Journée entière soit 8h00	Journée entière soit 8h00	Journée entière soit 8h00	Journée entière soit 8h00

D'appliquer, selon la durée de la plage d'accueil, la même tarification horaire modulée en fonction des ressources des familles conformément aux grilles tarifaires définies ci-après, à compter du 1/01/2023 jusqu'au 31/12/2027 :

Structure	Participations familiales pour l'ensemble des Equipements Périscolaires	Participations familiales pour l'ensemble des Equipements Extra-scolaires CLSH des Petites Vacances et Eté
	Tarification horaire (pour 1 h 00)	Tarif à la journée, soit 8 h 00
de 0 à 369 €	0.10 €	0.80 €
de 370 à 499 €	0.25 €	2.00 €
de 500 à 700 €	0.35 €	2.80 €
de 701 à 900 €	0.50 €	4.00 €
de 901 à 1400 €	0.75 €	6.00 €
> 1400 €	0.90 €	7.20 €

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

<input checked="" type="checkbox"/> Décision :	Adopté
DCM n° 2022-30	• Pour : 19 • Contre 0 • Abstentions : 0

6. Convention de financement LEA avec la CAF du Nord - Renouvellement

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la convention d'objectifs et de financement LEA (Loisirs Equitables Accessibles) signée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord arrive à échéance au 31/12/2022.

Dans le cadre de son renouvellement, il est nécessaire de déterminer les barèmes de participations familiales qui seront appliqués pendant la durée de cette convention.

Il est proposé en conséquence au conseil :

D'appliquer le barème de participations familiales défini ci-après, à compter du 1/01/2023 jusqu'au 31/12/2027.

Structure	Grille tarifaire pour l'ensemble des Equipements Périscolaires	Grille tarifaire pour l'ensemble des Equipements Extrascolaires CLSH des Petites Vacances et Eté	
	Tarif horaire (pour 1 h 00)	Tarif à la journée, soit 8 h 00	Tarif ramené à l'Heure/enfant
de 0 à 369 €	0.10 €	0.80 €	0.10 €
de 370 à 499 €	0.25 €	2.00 €	0.25 €
de 500 à 700 €	0.35 €	2.80 €	0.35 €
de 701 à 900 €	0.50 €	4.00 €	0.50 €
de 901 à 1400 €	0.75 €	6.00 €	0.75 €
> 1400 €	0.90 €	7.20 €	0.90 €

- De s'engager à appliquer le barème départemental durant toute la durée de sa convention de financement, sur l'ensemble des périodes périscolaire et extrascolaire de fonctionnement et pour l'ensemble de ses équipements.
- De s'engager à communiquer à la CAF toute modification intervenant sur la durée de la présente convention.
- D'autoriser M. le Maire, à signer la convention d'objectifs et de financement LEA avec la CAF du Nord, avec effet au 1^{er} janvier 2023, ainsi que tous les documents y afférant.

<input checked="" type="checkbox"/> Décision :	Adopté
DCM n° 2022-31	• Pour : 19 • Contre 0 • Abstentions : 0

La présente délibération (DCM 2022-26 à DCM 2022-31) peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication (Affichage), devant le Tribunal Administratif de Lille.

Le Maire,

Bruno IVANEC



B. Ivanec

Date d'AFFICHAGE : 26 décembre 2022